



Recommandé

Ensemble à gauche - GC
M. Pierre Vanek
Case postale 2070
1211 Genève 2

Lieu/Date Carouge, le 12 février 2015

V/réf.

Votations du 8 mars 2015 – loi sur la police (L 11228)

Utilisation sans droit de la marque *M Budget* pour votre matériel de campagne

Madame, Monsieur,

Votre organisation est cosignataire d'un matériel de campagne (affiches, tracts, ...) aux couleurs de *M Budget*, en vue de la votation précitée.

M Budget est une marque protégée qui appartient à Migros à titre exclusif, selon numéros d'enregistrement auprès de l'Institut fédéral de Propriété Intellectuelle P-534355, 537199 et 539062. La protection conférée par l'enregistrement englobe les éléments graphiques spécifiques au signe distinctif et permet à son titulaire d'interdire à tout tiers l'utilisation d'une marque similaire.

Par votre emprunt sans droit ni autorisation, vous lésez non seulement les droits d'auteur et droits sur des marques mais encore les droits de la personnalité de Migros. Une telle atteinte existe dans la mesure où, dans votre campagne électorale, vous établissez un lien avec Migros et créez un risque que le public imagine à tort que votre organisation jouit d'un soutien de la part de l'entreprise.

Dans la mesure où nous ne saurions tolérer semblables violations de nos droits et pour sauvegarder ces derniers et nos intérêts, nous nous voyons dans l'obligation de vous enjoindre **de suspendre sans délai la diffusion / la publication / l'affichage sur la voie publique des affiches susmentionnées et de les éliminer de votre site Internet, de votre compte Facebook et / ou de toute plateforme digitale/analogique ou des supports destinés à l'affichage public. De plus, nous vous prions de nous confirmer par écrit d'ici lundi 16 février 2015 au plus tard que vous vous êtes conformé à nos exigences.**



Nous sommes prêts à nous contenter de cette mise en garde pour autant que vous vous soyez plié à notre demande expresse en temps voulu et que vous vous absteniez à l'avenir, de manière générale, de toute référence à Migros dans vos apparitions publiques.

Nous ne pouvons toutefois manquer d'être surpris qu'une organisation telle que la vôtre s'approprie sans scrupule aucun la propriété d'autrui.

Nous sommes certains que vous comprendrez notre position et ne doutons pas non plus que nous pourrions régler cette affaire à l'amiable et sans complication aucune.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Conrad Aeby
Directeur Commercial & Logistique


Anne-Marie Gisler
Responsable juridique & Développement durable